

## CONVENTION DE PARTENARIAT

- Entre La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole représentée par son Président, Monsieur Guy TEISSIER, 58 boulevard Charles Livon – 13007 MARSEILLE.
- Et La CCIMP Marseille Provence, représentée par son Président, Monsieur Jacques PFISTER, Palais de la Bourse – BP 1856 – 13222 MARSEILLE CEDEX 01.

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de la convention**

Lieu emblématique de l'innovation scientifique et technologique et lieu de rencontres et d'échanges, le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert participe chaque année aux Rencontres de l'Innovation qui sont organisées par la CCI Marseille Provence sur le site du Technopôle.

Ces rencontres sont destinées aux chefs d'entreprises et acteurs économiques locaux. Elles ont pour objectif de faire le point sur un savoir-faire ou une technologie spécifique ou sur une problématique liée à l'entreprise.

L'année 2014 mettra l'accent sur les évolutions majeures en cours et à venir dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme, qui touchent à la fois les grands industriels tels que Vinci, Véolia, les grands acteurs du BTP tels Bouygues, mais aussi toute la chaîne des plus petites entreprises directement concernées par le passage aux nouveaux standards numériques dans le domaine de l'aménagement.

Deux manifestations sont programmées en 2014 :

- 16 octobre 2014 dans le cadre de la Quinzaine du numérique - « La ville intelligente et les Smartgrid » : Comment optimiser la relation entre production et consommation des ressources ? Quels enjeux pour les entreprises et les industriels ? Le groupe Eaux de Marseille présentera une opération réalisée avec MPM sur les compteurs d'eau intelligents.
- Novembre 2014 (date non arrêtée) : L'innovation dans les services. Participation de plusieurs PRIDES et témoignages d'entreprises sur les innovations d'usage.

Il est proposé en 2014, la subvention de 4 000 euros pour l'organisation des Rencontres de l'Innovation sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert.

### **Article 2 : Les engagements de la CCI Marseille Provence**

La CCI Marseille Provence s'engage à associer Marseille Provence Métropole à l'ensemble des actions de promotion des Rencontres de l'Innovation et en particulier :

- ♦ Présence du logo Marseille Provence Métropole sur l'ensemble des supports de communication présentant la manifestation (plaquettes, affiches, dossier de presse).

- ♦ Mention de la Communauté urbaine dans les communiqués de presse de présentation des manifestations.
- ♦ Présence de Marseille Provence Métropole lors de la conférence par le biais d'outils de promotion (plaquettes, supports divers...).

### **Article 3 : Les engagements de Marseille Provence Métropole**

Le budget total prévisionnel des Rencontres de l'Innovation s'élève à 17 000 Euros TTC.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à régler le montant de sa participation, soit 4 000 euros, une fois le service fait et selon les règles en vigueur de la comptabilité publique. Le versement de la somme de 4 000 euros s'effectuera par mandat administratif à la fin de la manifestation au vu des documents comptables certifiant sa réalisation, signés du Président et du comptable.

En contrepartie de la parfaite exécution de la CCI Marseille Provence de ses obligations en vertu de la présente, la Communauté urbaine s'engage à verser sur présentation des pièces justifiant les dépenses relatives à l'organisation des Rencontres de l'Innovation, une subvention d'un montant de 4 000 euros.

Le montant de la subvention attribuée à la CCI Marseille Provence sera versé sur appel de fonds de l'intéressé au compte de CIC – Marseille Cadenelle :

|        |         |             |     |
|--------|---------|-------------|-----|
| Banque | Guichet | Compte      | Clé |
| 10096  | 18067   | 00024167601 | 21  |

### **Article 4 : Durée de la convention**

La présente convention cessera de plein droit lors de l'accomplissement par chaque partie de l'ensemble de ses obligations. Elle ne saurait être renouvelée de façon automatique pour une prochaine édition de l'événement.

**Fait à Marseille, le**

Pour la Communauté urbaine  
Marseille Provence Métropole  
Le Président

Pour la CCI Marseille Provence  
Le Président

**Guy TEISSIER**

**Jacques PFISTER**